



Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 019-211915301-20220412-2022048-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 2022/017

Vote du Budget Primitif 2022 : Bibliothèque-Médiathèque

DATE DE CONVOCATION

6 avril 2022

L'an deux mille vingt et deux,

Le douze avril à dix-huit heures (18h00)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Lucette TRALEGLISE « maire provisoirement »

DATE D'AFFICHAGE

DU COMPTE RENDU

20 avril 2022

Etaient présents : Lucette TRALEGLISE « maire provisoirement »

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Annie PASCAREL-- Helga REMY - Jean-Pierre LABORIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers

Johanna GERAUD, Robert DALLES, Philippe SANTIN, Marc ROULET, Monique MANIERE, Jean-François BORDAS, Pierre Jean VIALLE, Christophe BELLINA, Sophie CHEVREUX, Francine DARLAVOIX, Karine DESCHAMPS, William POUMEAU, Denis VEYSIERE, Gilbert JAUGEAS, Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Absents excusés :

Philippe VIDAU, Maire empêché, donne pouvoir à Lucette TRALEGLISE,

Dorian POUMEAUD donne pouvoir à Johanna GERAUD,

Michel DONZEAU donne pouvoir à Philippe SANTIN,

Marie-Christine VERGNE donne pouvoir à Marc ROULET,

Christelle CHATAURET donne pouvoir à Francine DARLAVOIX,

Gisèle PERIER-BRIENCHON, excusée,

forment la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Philippe SANTIN a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu les propositions des membres de la commission « Commission de la délégation générale, finances, fiscalité, affaires scolaires, Accueil de Loisirs Sans Hébergement » qui s'est tenue le 29 mars 2022 (avis favorable)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

-ADOpte le budget Bibliothèque-Médiathèque 2022 - SECTION de fonctionnement - qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - 2022		
011	Charges à caractère général	33 340,00 €
012	Charges de personnel	39 365,32 €
65	Charges de gestion courante	10,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	72 715,32 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022		
013	Atténuations de charges	1 000,00 €
74	Dotations, subventions de participation	69 215,32 €
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	72 715,32 €

-DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme au registre
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint

Lucette TRALEGLISE

